



DIAGNOSTIQUEURS

Communiqué de presse
14 octobre 2024

La CDI-FNAIM apporte son soutien à l'AOCPC et alerte sur les dérives du système de certification

La Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM souhaite apporter son soutien à l'AOCPC (Association des Organismes de Certification de Personnes) concernant sa dernière prise de parole sur les difficultés rencontrées dans les processus de certification des audits énergétiques et des DPE.

“Tout en nous associant à leurs constats, nous tenons également à mettre en lumière plusieurs problèmes majeurs qui nuisent à l'efficacité et à la qualité des certifications, notamment dans le cadre des exigences de la DHUP.” Explique Yannick Ainouche, Président de la CDI-FNAIM.

Manque d'homogénéité dans le questionnaire de la DHUP au moment de l'examen

Le conseil d'administration et les adhérents de la CDI-FNAIM comptent des formateurs et des auditeurs en certification dans ses rangs. Ainsi, certains de ces derniers ont pu observer que le questionnaire de la DHUP présente des incohérences notables dans la formulation des questions. Le vocabulaire utilisé manque d'homogénéité, entraînant ainsi une confusion chez les candidats et affectant directement leurs performances lors des épreuves. Ces disparités contribuent à un taux élevé d'échec au QCM, un problème qui doit être rapidement adressé pour garantir une évaluation équitable des candidats.

Dérives du tutorat

La CDI-FNAIM souhaite également signaler des dérives préoccupantes en matière de tutorat. La DHUP avait initialement réduit le nombre de sites à contrôler de trois à deux pour alléger le processus, mais cette mesure a été détournée par certaines pratiques. Le tutorat, au lieu de se dérouler sur les sites des stagiaires, est souvent réduit à une simple formalité, avec des durées écourtées, ce qui s'éloigne totalement de l'esprit d'accompagnement initialement prévu. Pire encore, il se transforme parfois en une bataille des prix, au détriment de la qualité et de la formation des diagnostiqueurs.

Incohérences au niveau des logiciels

Enfin, La CDI-FNAIM constate également des dysfonctionnements et des incohérences dans les logiciels utilisés pour la certification. Ces outils, essentiels pour la validation des compétences, présentent parfois des lacunes qui perturbent le bon fonctionnement des processus de certification, entraînant des erreurs et des retards.

“ En collaboration avec l'AOCF, la CDI-FNAIM demande une action urgente et concertée pour corriger ces dérives et incohérences, afin de garantir, pour les diagnostiqueurs, un système de certification juste, rigoureux et adapté aux enjeux actuels de la transition énergétique. Et nous restons bien entendu à disposition pour toute collaboration avec les pouvoirs publics afin de participer à l'amélioration de ce processus indispensable pour l'avenir de notre filière.” **Précise Yannick Ainouche.**

A propos de : La Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM

Créée en 2007, la Chambre des Diagnostiqueurs de la FNAIM (CDI-FNAIM) réunit plus de 1200 professionnels spécialisés en diagnostics avec des profils pluriels allant du professionnel indépendant, au réseau de franchisés de diagnostic technique, en passant par des TPE. La CDI-FNAIM assure trois missions auprès de ses adhérents et de la filière : défendre, accompagner et fédérer. Elle défend les intérêts de la filière du diagnostic. Elle échange avec les pouvoirs publics pour la reconnaissance et la structuration de la profession. Elle crée des services et noue des partenariats pour protéger les diagnostiqueurs immobiliers des risques du métier et fluidifier leurs pratiques. La CDI-FNAIM accompagne les diagnostiqueurs immobiliers dans leurs professions au quotidien. Elle apporte ses connaissances sur les normes et les réglementations à travers des veilles réglementaires et juridiques. Elle aide les diagnostiqueurs à développer leurs réseaux et fait en sorte que ses diagnostiqueurs deviennent gage de confiance auprès du consommateur. En tant que syndicat de confiance, la CDI-FNAIM fédère les membres de la profession. Le syndicat assume son rôle de porte-parole de la filière du diagnostic et fait en sorte que la voix de tous les diagnostiqueurs puisse être entendue.

CONTACT PRESSE

Rachel Bornais

r.bornais@relationspresseetconseil.com

09 72 14 47 01